



Commune de PISCOP

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Domont

Téléphone : 01.39.90.19.04

DELIBERATIONS N°44/2022 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 08 DECEMBRE 2022 – 19H30

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 2

Absents : 1

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi huit décembre octobre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} décembre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la Mairie, sis 1 Place de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian LAGIER**, Maire de Piscop.

Etaient présents :

MM. Christian LAGIER., Bernard DE WAELE, Dominique TINTILLIER, Mme Sandrine DRUON-RIOT, MM. Elias SEMPERE, David TAVARES, Bruno DUFOUR, Mme Blandine WALSH-DE-SERRANT, MM. Zoheir AÏCHOUCHE, Fabien VIEIRA LUIS, Mme Sophie GAILLARD, M. Jean-Yves THIN

Pouvoir :

M. Sébastien PAUTRAT a donné pouvoir à M. Bernard DE WAELE
Mme Léna AMAROUCHE a donné pouvoir à Fabien VIEIRA LUIS.

Absents :

Mme Ghislaine CAMUS

Secrétaire :

Mme Blandine WALSH-DE-SERRANT est désignée comme secrétaire de séance.

AVIS SUR L'INSTITUTION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ADOPTE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5,
- **Vu** l'article L.132-13 du Code de la Sécurité Intérieure,
- **Vu** la délibération n° 2022-10-05-25 adoptée en Conseil Communautaire le 5 octobre 2022 et portant sur l'institution du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à l'échelle Plaine Vallée,
- **Considérant** que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale exercent de plein droit la compétence en matière d'animation et de coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
- **Considérant** l'institution par la Communauté d'agglomération Plaine Vallée d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ,**

Article unique - se prononcer favorablement sur l'institution du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à l'échelle de Plaine Vallée.

A Piscop, le 12 décembre 2022

La secrétaire,
Blandine WALSH-DE-SERRANT



Le Maire,
Christian LAGIER



Certifiée exécutoire le 15/12/2022 compte tenu
de la transmission en Préfecture le 15/12/2022
et de la publication faite le 15/12/2022